

# Règlement du Tournoi de la Vierge 2024

## **Article 1 : Modalités pratiques**

Le tournoi de la Vierge 2024 est un tournoi open d'échecs standard homologué FIDE en 9 rondes organisé par le CRELEL.

Il se déroulera du mercredi 14/08/2024 au dimanche 18/08/2024 dans les locaux de l'Athénée Royal de Chênée, rue Bourdon 32 à 4032 Chênée.

La direction du tournoi est assurée par Pascal Vandervorst ( [pascal.vandervorst@gmail.com](mailto:pascal.vandervorst@gmail.com) / 0492/65.54.65).

Le coût de l'inscription est de 40 € avec 5 € de réduction pour toute personne préinscrite avant le 9 août 2024 et 5 € de réduction pour les membres du club du CRELEL (les deux réductions peuvent être cumulées).

Est autorisée à participer toute personne étant affiliée à la FIDE. Tout joueur domicilié en Belgique doit en outre être affilié à un club membre de la FRBE.

La cote ELO prise en compte sera la cote ELO FIDE en standard à la date du 1er août 2024.

L'inscription implique l'acceptation du présent règlement.

Le tournoi est homologué FIDE et les résultats seront pris en compte pour la cote ELO FIDE en standard.

Le tournoi sera arbitré par Ludwig Sputael ( [sputael.ludwig@gmail.com](mailto:sputael.ludwig@gmail.com) ). Il sera assisté par Pascal Vandervorst.

## **Article 2 : Dates et horaires**

Un check in sera organisé le mercredi 14/08/2024 de 19 à 20h00. **Il faut absolument s'y présenter pour être apparié à la première ronde.**

Ronde 1 : mercredi 14/08/2024 à 20h00

Ronde 2 : jeudi 15/08/2024 à 10h00

Ronde 3 : jeudi 15/08/2024 à 16h00

Ronde 4 : vendredi 16/08/2024 à 10h00

Ronde 5 : vendredi 16/08/2024 à 16h00

Ronde 6 : samedi 17/08/2024 à 10h00

Ronde 7 : samedi 17/08/2024 à 16h00

Ronde 8 : dimanche 18/08/2024 à 9h00

Ronde 9 : dimanche 18/08/2024 à 15h00.

Remise des prix le dimanche 18/08/2024 dans les meilleurs délais après la ronde 9.

Toutes les parties commencent quand l'arbitre annonce le début de la ronde. Les pendules des retardataires sont démarrées par l'arbitre ou par l'adversaire.

### **Article 3 : Absences et forfaits**

Trois absences sont autorisées à la condition d'avoir été annoncées avant la publication de l'appariement de la ronde suivante. Une quatrième absence même annoncée entraîne l'exclusion du tournoi.

Aucun point ne sera distribué pour une absence et le joueur ne sera pas apparié pour la ronde concernée.

L'annonce d'une absence se fait soit par le biais de la feuille de résultat de la ronde précédente soit en contactant le Directeur des Tournois par mail ( [pascal.vandervorst@gmail.com](mailto:pascal.vandervorst@gmail.com) ), par téléphone, SMS, Whatsapp (+32 495 65 54 65), par Messenger, ou de vive voix.

**Le D.T. confirmera toujours la bonne réception. S'il ne le fait pas, il faut vous assurer qu'il a reçu votre message par un autre moyen.**

En cas d'absence non-annoncée le joueur sera déclaré **forfait** après le délai de forfait.

Le délai de **forfait** est d'une heure à partir de l'heure annoncée du début de la ronde.

En cas d'absence non annoncée, le joueur ne sera en principe plus apparié pour le reste du tournoi et ne pourra pas prétendre à un prix.

Si toutefois l'absence revêt un caractère de force majeure et que le joueur se justifie avant la ronde suivante il pourra être apparié à condition de recevoir l'accord unanime de l'arbitre principal et du directeur du tournoi.

En cas d'abandon volontaire du tournoi le joueur ne pourra pas prétendre à un prix.

### **Article 4 : Règles du jeu**

Les règles du jeu appliquées sont les règles de la FIDE en vigueur au 14/08/2024.

Un minimum de 20 coups joués est nécessaire avant de pouvoir proposer une nulle.

Rappel : Toute personne ayant terminé sa partie devient directement spectateur et répond donc aux mêmes règles qu'un spectateur (respect du silence, distance avec les parties en cours, pas d'appareils électronique sur soi, ...).

### **Article 5 : Cadence de jeu**

La cadence sera de 90 minutes pour 40 coups + 30 minutes QPF + 30 secondes d'incrément (Fischer) dès le premier coup.

La notation de la partie est obligatoire du premier au dernier coup.

## **Article 6 : Appariements**

Les appariements se feront au système suisse intégral assisté de la dernière version du logiciel SWAR.

Les cotes ELO prises en considération pour les appariements seront la dernière cote FIDE ou, à défaut, la dernière cote nationale.

## **Article 7 : Départages**

Le système de départage est le suivant :

1. Buchholz cut 1
2. Buchholz
3. Résultat mutuel
4. Nombre de victoires
5. Cumulatif

## **Article 8 : Pendules**

La position des pendules est fixée par l'arbitre.

Elles ne peuvent en aucun cas être déplacées.

Le joueur ayant les noirs peut, s'il le désire, tourner l'échiquier et échanger sa place avec son adversaire avant la mise en marche de la pendule.

## **Article 9 : Communication des résultats**

Tous les résultats doivent être communiqués à l'arbitre principal par le biais de la bandelette de résultat qui doit être complétée et signée par les deux joueurs.

## **Article 10 : Téléphones et autres appareils électroniques**

Il est interdit à un joueur d'apporter un quelconque appareil dans la salle de jeu à moins que l'appareil en question ne soit complètement éteint (ni vibreur, ni mode avion) et soit rangé dans un contenant fermé que le joueur ne sera pas autorisé à porter sur lui ou à transporter avec lui pendant sa partie.

Il peut aussi le déposer visiblement à côté de son échiquier de manière permanente pendant sa partie.

Si un joueur est susceptible de recevoir des appels d'urgence, il peut confier son GSM allumé à l'arbitre et celui-ci le préviendra en cas d'appel.

Tout joueur contrevenant à ce point de règlement perdra la partie en cours immédiatement.

L'utilisation d'un appareil visant au confort de vie du joueur peut déroger à ce point de règlement si celui-ci en fait la demande à l'arbitre au préalable (sonotone, par exemple).

Les spectateurs ne peuvent pas non plus utiliser d'appareils connectés dans la zone de jeu sous peine de s'en voir exclure.

### **Article 11 : Conduite des joueurs et des spectateurs**

Dans la salle de jeu, il est demandé aux joueurs d'être silencieux, de ne pas manger devant l'échiquier, d'être respectueux de leurs adversaires, de ne pas parler d'échecs avec qui que ce soit, de ne pas analyser de parties en cours, de ne pas avoir de lecture échiquienne et de faire preuve de fair-play.

Les joueurs sont autorisés à analyser leur partie une fois celle-ci terminée, mais uniquement dans la salle prévue à cet effet.

Il est demandé aux spectateurs de respecter une distance raisonnable avec les échiquiers, d'être silencieux, de ne pas parler de partie en cours, de ne pas avoir d'appareil électronique sur eux et de ne pas intervenir dans une partie en cours.

Toute attitude non convenable ou tout manque de respect par rapport à la personne ou aux directives de l'arbitre et des organisateurs se verra sanctionné à sa juste mesure.

### **Article 12 : Prix**

L'intégralité du montant des inscriptions sera redistribuée en prix.

Le nombre de prix ainsi que leurs montants seront calculés en fonction du nombre de participants et seront communiqués avant la troisième ronde.

Le premier prix du classement général est garanti à 600 €. Il sera de 750 € s'il y a au moins 100 joueurs inscrits.

En cas d'égalité de points les prix en espèces seront partagés. Les prix ne sont pas cumulables<sup>1</sup>.

La remise des prix aura lieu dès que possible après la 9<sup>e</sup> ronde.

---

<sup>1</sup> Lorsqu'un joueur d'une catégorie inférieure se classe au niveau des prix de la catégorie générale, il ne lui sera donné que la plus haute des sommes d'argent. La plus basse des deux sommes sera alors attribuée à un joueur supplémentaire de la catégorie générale et non de la catégorie inférieure du joueur en question.